

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation 22 Novembre 2021	Lundi 29 Novembre 2021	Séance du : Lundi 29 Novembre 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le vingt-neuf novembre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 34	
Présents : 26	Pour : 34	
Absents : 11	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), M. Arnaud MOULS (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan) M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Jacky PEREZ (Villeneuveville).

Absents représentés : Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet) représentée par Mme Marie-Luce LOSCHI ; M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), représenté par Mme Daria PICARD (Ceyras), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault) représentée par M Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault) représenté par M Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absent(e)s : Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), M Olivier BRUN (Fontès), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmasclé),

Développement économique – Attribution d'une aide à l'immobilier à la SARL CHEMDOC et approbation d'une convention

Monsieur BARDEAU rappelle aux membres du Conseil que par délibération en date du 19 décembre 2018, le Conseil communautaire a approuvé un dispositif en faveur des entreprises du territoire du Clermontais consistant en une aide financière à l'immobilier d'entreprise.

La société SARL CHEMDOC représentée par Salvador PEREZ spécialisée dans la conception et construction d'équipements innovants de traitement et recyclage des eaux, nous présente un projet ayant pour objet la construction à Clermont l'Hérault sur la zone de la SALAMANE, d'un site composé d'une partie bureaux et d'une partie atelier de production. L'entreprise est actuellement locataire sur la ZAE des Tannes basses et souffre d'un manque de place.

Le projet doit permettre d'accueillir l'équipe composant la société à ce jour de 16 personnes et permettre le développement de l'activité dans les années futures.

L'outil industriel assurera la capacité de production d'installations en skids et conteneur, les travaux de recherche et développement et l'installation de nouveaux pilotes et bancs d'essais indispensables à la réalisation du plan de développement.

Le montant des investissements prévus est de 1 070 500,00 € pour la construction de 930m² de bâti.

Par application de la grille de notation, le projet présenté par la société, a obtenu une note **de 8.9** sur 10.

Cette note permet à la société CHEMDOC d'obtenir une aide de la Communauté de communes du Clermontois d'un montant de **24 573,35** euros. L'attribution de cette subvention est soumise à la condition du respect par la société SARL CHEMDOC du règlement d'attribution des aides à l'immobilier du Clermontois et de la signature de la convention dont le projet est présenté en annexe.

Cette convention met notamment à la charge de la société SARL CHEMDOC :

- L'obligation de maintenir pendant 3 ans les investissements aidés à compter de la date de fin de programme sur le site ayant bénéficié de l'aide,
- L'obligation d'indiquer la participation financière de la Communauté de communes du Clermontois sur tout support de communication mentionnant l'opération financée,

Cette proposition a reçu l'avis favorable de **la commission Développement territorial réunie le 03 novembre 2021.**

En conséquence, Monsieur BARDEAU rappelle aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** l'attribution au profit de la société CHEMDOC d'une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de **24 573 €.**
- **D'APPROUVER** la signature de la convention dont le projet est présenté en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président à signer tout actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

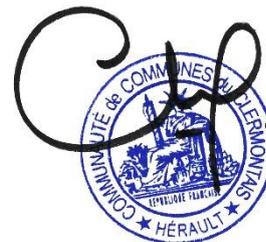
-APPROUVE l'attribution au profit de la société CHEMDOC d'une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de **24 573 €.**

- **APPROUVE** la signature de la convention dont le projet est présenté en annexe.

-AUTORISE Monsieur Le Président à signer tout actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontois,



Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20211206-2021-11-29-11-DE
Date de télétransmission : 06/12/2021
Date de réception préfecture : 06/12/2021

Claude REVEL.